

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2025

le 14 mai 2025

Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent »

10.03.02-2503-Preavis-09-Reponse-postulat-Huber-Noel.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent », renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 14 septembre 2022.

2. Préambule

Le postulat, déposé dans le contexte de crise énergétique de l'automne et hiver 2022-2023, demande à la Municipalité de préparer la période de Noël de façon différente, à savoir en prenant notamment les mesures suivantes :

- suspension des décorations lumineuses habituelles, mais sans les allumer et en les mettant préalablement à disposition de la population pour les décorer ;
- décoration des vitrines des commerçants par les élèves et les personnes âgées, en partenariat avec les commerçants ;
- décoration du sapin de Noël avec des rubans de tissu de récupération lors d'un atelier-bricolage prévu à cet effet.

3. Rapport

La période des Fêtes de fin d'année est marquante et importante pour toute la population boélande. La Municipalité y est également très attachée et plusieurs services communaux contribuent à rendre cette période magique pour toutes et tous.

La mise en place des décorations de Noël a sensiblement évolué. Depuis décembre 2022, dispositif reconduit en 2023 puis en 2024, les décorations jusqu'ici suspendues au-dessus de la Grand-Rue, de la rue d'Entre-deux-Villes et au carrefour av. de la Gare / av. de Traménaz ne sont plus installées et la mise en place de décorations lumineuses se limite à la place des Anciens-Fossés, à l'avenue de la Gare, à l'allée Montet-Girard et à la rue du Temple. Ces décorations lumineuses appartiennent à la Commune,



sont installées par le personnel communal et raccordées directement sur des prises prévues à cet effet sur le réseau d'éclairage public. Cela permet de réaliser des économies financières non-négligeables, la mise en place notamment des décorations suspendues devant auparavant se faire par une entreprise tierce et à l'aide de camions-nacelles. La Municipalité estime aussi que le devoir d'exemplarité de la Commune en termes d'économies d'énergie, quand bien même la consommation de ces enseignes lumineuses n'est pas considérable, justifie cette décision de supprimer les décorations lumineuses suspendues au-dessus de la Grand-Rue et de la rue d'Entre-deux-Villes.

Suite à ce choix, un effort important a été fourni sur la décoration de la cour Charlemagne et de la place du Temple, en créant de toutes pièces un véritable village de Noël enchantant petits et grands. Les arcades de la Grand-Rue sont également équipées de diverses décorations, ainsi que certains abribus.



Village de Noël 2024 sur la place du Temple

Ce concept de décoration de Noël pour le cœur de la Ville a été accueilli très favorablement par la population depuis son déploiement. La Municipalité reçoit ainsi régulièrement lors de cette période diverses cartes et messages de félicitations pour le travail de décoration effectué. Les événements organisés dans ce cadre, notamment le Noël boéland, rencontrent un important succès également. (cf. chapitre 3.1 ci-après)



Village de Noël 2023 sur la cour Charlemagne

Par ailleurs, la décoration des divers bâtiments communaux, notamment la Maison de Commune, continue d'être assurée. A l'exception du grand sapin du village de Noël, le choix a été fait depuis quelques années de ne mettre en place que des sapins de Noël en pot, loués à une entreprise tierce et replantés à l'issue de la période de l'Avent, ce qui est plus pertinent du point de vue de l'impact environnemental. Le nombre global de sapins a également été diminué au profit de la pose de sapins « alternatifs », sous forme par exemple de montage en bois flotté.

S'agissant des propositions du postulat, la Municipalité précise que les ressources nécessaires à l'organisation et à la mise en place d'atelier de décoration par et pour la population seraient importantes et ne sont pas disponibles au sein de l'administration communale. Par ailleurs, elle estime qu'il n'est pas nécessairement du rôle de la Commune d'organiser, de gérer ou de participer à la décoration des vitrines des commerçants. Finalement, le fait de suspendre les décorations au-dessus des rues sans les allumer représenterait certes une modeste économie d'énergie électrique mais pas une économie financière, le coût principal étant représenté par les interventions à l'aide de nacelles nécessaires à la suspension desdites décorations.

Dès lors et à l'avenir, la Municipalité entend maintenir le concept déployé jusqu'ici et décrit ci-avant. Les travaux en cours du collège Charlemagne ont certes nécessité un déplacement du « Village de Noël » sur la place du Temple lors de l'édition 2024 et probablement à nouveau pour l'édition 2025, cependant, celui-ci pourra reprendre sa place habituelle à l'issue desdits travaux.

3.1. Animations organisées par la Municipalité

La Municipalité souhaite par ailleurs rappeler qu'elle organise plusieurs manifestations et animations durant la période des Fêtes, à savoir :

Noël de l'amitié

Environ 200 seniors participent chaque année au repas de Noël de l'amitié. Réunis à la salle des Remparts, ils peuvent admirer une prestation scénique des enfants des écoles de La Tour-de-Peilz, déguster un bon repas autour de tables conviviales et terminer la journée en beauté avec, au moment du café, un récital musical.

Noël Boéland

Le Secteur sport & jeunesse s'occupe d'organiser diverses animations se tenant dans le village de Noël installé devant le collège Charlemagne, ou, respectivement, sur la place du Temple. Diverses animations y ont lieu en profitant de l'infrastructure mise en place (cabane du Père Noël, notamment), tels qu'un apéritif offert à la population (thé chaud, vin chaud, soupe à la courge et polenta), un atelier biscuits, des contes et la chantée au Temple avec la participation de La Cantourelle, le chœur de l'Escale et l'Union chorale.

Noël des Lutins

Le traditionnel Noël des Lutins se déroule chaque année à la salle des Remparts, où les enfants viennent écouter une conteuse leur raconter de belles histoires de saison. Puis, tout en dégustant quelques sucreries, les petits lutins réalisent des dessins et des bricolages de Noël. Accompagnés par leur accueillante, la soixantaine de lutins rencontrent le Père Noël qui leur offre un petit cadeau.

4. Développement durable

4.1. Social

La période de Noël est importante pour l'ensemble de la population. Avec le concept du village de Noël et des animations organisées au sein de ce dernier, la Municipalité permet ainsi aux boélandes et aux boélands de se retrouver et de passer des moments de convivialité durant cette période festive.

4.2. Economique

Le fait de ne plus mettre en place de décorations lumineuses suspendues au-dessus de la Grand-Rue, de la rue d'Entre-deux-Villes, de l'av. du Clos-d'Aubonne et de l'av. de Traménaz permet d'économiser annuellement env. Fr. 6'500.- (base de calcul : factures de Noël 2021).

4.3. Environnement

La diminution du nombre de décorations lumineuses permet d'économiser l'énergie électrique en période hivernale. Par ailleurs, le choix de ne mettre en place plus que des sapins en pot a également permis de limiter l'impact environnemental des décorations de Noël.

5. Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme V. Huber (LTPDL) « Un Noël différent ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

  

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Postulat de Mme V. Huber

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité : le 17 mars 2025

19 août 2022



Postulat : un Noël différent 😊

Monsieur le président,
Madame la syndique,
Madame et Messieurs les municipaux,
Chers collègues,

Je désirerais que ce postulat puisse
apparaître à l'ordre du jour du 14 septembre 2022.



Nous savons tous que cet hiver ne sera pas comme les autres. Nous allons
devoir composer avec des soucis d'électricité qui seront plus ou moins
importants.

L'essentiel étant de prendre les devants pour que malgré la potentielle
morosité que cela pourrait engendrer, nous puissions apporter un peu de
féerie à la population.

Dans un souci d'économie et d'écologie, je vous propose de préparer Noël
différemment, de suspendre les décorations habituelles mais sans les allumer
et de les mettre au préalable à disposition de notre population afin de les
décorer avec des guirlandes de récupération pour qu'elles brillent la nuit
grâce au réfléchissement des phares et autres lumières.

Les vitrines des commerçants pourraient être décorées par les élèves (par le
biais des écoles, classe ACT, ACM, ...) et aux personnes âgées (home, atelier
création) avec le soutien de commerçants partenaires de ce Noël créatif.
Tout ce petit monde serait fier de pouvoir aller faire découvrir leurs œuvres à
leur famille et leurs amis en se baladant dans les rues de la commune.

Le sapin de Noël pourrait avoir aussi droit à un habillage de rubans en tissu de
récupération lors d'une animation atelier bricolage qui réunirait tout le monde
et toutes les générations.

Comme, par exemple, le premier dimanche de l'Avent.

Au vu du délai, je propose un renvoi à la municipalité.

Viviane Huber, La Tour-de-Peilz Libre

V. Huber